

Démarche doctrinale :

Vers une nouvelle organisation du commandement de l'armée allemande

Au cours des quinze dernières années, nous avons été témoins de changements radicaux, et particulièrement concernés par les bouleversements du contexte international. L'environnement de sécurité de l'Allemagne et de ses alliés a profondément changé. Au temps de la guerre froide, l'Allemagne en tant qu'Etat en première ligne était préparée à faire face sur son territoire national à une offensive de grande envergure menée par le Pacte de Varsovie. La réaction à une telle agression était planifiée de longue date, minutieusement et en concertation avec nos alliés. A tous les échelons, l'organisation nationale du commandement était, elle aussi, optimisée pour la défense du territoire.

PAR LE GENERAL MAJOR JÜRGEN RUWE, COMMANDANT LE HEERESAMT¹ À COLOGNE

Après la disparition de l'Union soviétique et la réunification de l'Allemagne au début des années 1990, les logiques de défense ont changé. Suite à l'effondrement de la Yougoslavie en tant qu'Etat multiethnique et à l'intervention de la communauté internationale, la politique de sécurité allemande s'est

vu confronter à de nouveaux défis. Des conflits qui jusqu'à présent avaient suscité peu d'intérêt, ont éclaté hors d'Europe, par exemple en Somalie. Ces confrontations constituaient un défi particulier pour une puissance moyenne comme l'Allemagne sans passé colonial récent.

En raison de la nature, de l'intensité, de l'ampleur et de la durée des engagements actuels et futurs, la Bundeswehr, notamment les commandements opérationnels, doivent satisfaire à des exigences très variées et de plus en plus sévères. Les engagements sont caractérisés par la multinationalité, car une intervention armée de la Bundeswehr - à l'exception d'éventuelles opérations de sauvetage et d'évacuation - aura lieu en liaison avec nos alliés et nos partenaires dans le cadre de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union Européenne.

Par conséquent, la défense du territoire national et de l'Alliance n'est plus la mission première des forces armées allemandes. En revanche, les opérations de prévention des conflits et de gestion des crises, y compris la lutte contre le terrorisme international sont passées au premier plan. Pour nos forces armées, le contexte opérationnel a changé depuis.

Lancée par le gouvernement fédéral et déjà réalisée en grande partie, la réforme fondamentale de la Bundeswehr tient compte de cette évolution. Les structures de la Bundeswehr ont été allégées et optimisées pour l'emploi opérationnel des forces ; une nouvelle organisation du commandement a déjà été mise en place.



ADJ. J.R. DRAHI/SIRPA Terre

Comme chez nos partenaires, l'organisation du commandement national subordonnée au domaine politique s'articule autour de trois niveaux de responsabilité militaire : les niveaux stratégique, opératif et tactique. Détenteur du pouvoir de commandement en temps de paix, le ministre fédéral de la Défense assure la liaison avec le domaine politique. Compte tenu des leçons tirées du passé, un rôle plus important que dans la plupart des autres Etats a été attribué, dès la création de la Bundeswehr au milieu des années 1950, au parlement en ce qui concerne l'organisation et l'emploi des forces armées allemandes. En effet, tout engagement de la Bundeswehr est assujéti à un mandat du parlement. Cette position forte du parlement recueille un large consensus. Cependant, il est de plus en plus évident que les mécanismes actuels prévoyant la participation du parlement en amont de tout engagement de la Bundeswehr risquent d'entraver une réponse immédiate à une menace émergeante. De nos jours, face aux exigences de sécurité, les tentatives visant à trouver une procédure parlementaire plus souple n'ont connu jusqu'à présent qu'un succès limité.

Niveau stratégique

Sur le plan de la stratégie militaire générale, le Conseil des opérations du Ministère fédéral de la Défense est l'organe de consultation et de coordination le plus élevé pour les missions confiées à la Bundeswehr en temps de paix. Les décisions sont prises par le ministre sur proposition du chef d'état-major de la Bundeswehr. Le Conseil des opérations regroupe, sous la présidence du chef d'état-major de la Bundeswehr, les chefs d'état-major des trois armées ainsi que les sous-chefs et les directeurs généraux civils, membres à part entière. Il prépare les décisions essentielles pour la planification, la préparation et la conduite des opérations de la Bundeswehr en temps de paix et coordonne les mesures à prendre par le ministre et les secteurs organisationnels civils et militaires.

Niveau opératif

Les premières opérations extérieures menées par la Bundeswehr ont été conduites au niveau opératif par les commandements opérationnels des armées concernées. Il est évident que selon la nature des missions et le nombre de militaires engagés, c'est le commandement des forces terrestres qui a dû fournir l'effort principal. Or, il était de plus en plus difficile d'allier la conduite de tous les éléments de l'Armée de terre allemande avec les exigences croissantes des missions à accomplir. En outre, il fallait privilégier l'aspect interarmées par la mise en place d'un commandement commun. C'est pourquoi a été créé en juillet 2001 le Commandement opérationnel de la Bundeswehr à Potsdam, près de Berlin. Ce dernier assume dorénavant toutes les tâches nationales au niveau opératif. Il est responsable de la planification et de la conduite des opérations menées par les forces armées allemandes à l'étranger et il donne des ordres et des directives au commandant du contingent allemand sur le théâtre d'opération. Le Commandement opérationnel de la Bundeswehr est donc le seul interlocuteur du commandant du contingent. Toutes les unités allemandes déployées en OPEX, de l'Afghanistan à la Corne de l'Afrique, en passant par les Balkans et la Méditerranée, sont placées sous les ordres du Commandement opérationnel de la Bundeswehr. Il s'agit d'unités appartenant à l'Armée de terre, de l'air ou à la marine et d'éléments provenant du Service de santé central et du Service de soutien interarmées. Ces éléments et unités forment un groupement opérationnel. Cette approche interarmées permet de mieux focaliser et conduire les forces engagées. Sur décision et au cas par cas, les opérations d'ampleur réduite peuvent être conduites, comme par le passé, par les états-majors opérationnels des différentes armées et des services.

Niveau tactique

Le niveau tactique concerne les contingents déployés en OPEX sur le théâtre d'opération. Ceux-ci comprennent :

- le commandant du contingent et son état-major,
- les forces opérationnelles,
- les éléments allemands des états-majors ou quartiers généraux multinationaux sur le théâtre d'opération,
- les unités de soutien sous commandement national et les organes de liaison.

Le commandant du contingent de la Bundeswehr est responsable au niveau tactique. Il emploie les moyens militaires et assume la responsabilité pour la disponibilité opérationnelle des unités placées sous ses ordres. Si, après transfert de l'autorité (TOA), le commandant d'une force multinationale est habilité à donner des ordres et à confier des missions aux forces opérationnelles allemandes qui lui sont subordonnées, le commandant du contingent allemand continue - comme pour les autres nations participantes - à assurer les tâches restées sous responsabilité nationale. Ainsi, il reste l'autorité disciplinaire de tous les militaires et membres civils du contingent allemand. Les éléments sous commandement national restent en opération sous les ordres du commandant du contingent. Le cas échéant, il a autorité sur des éléments provenant des différentes armées et des services. Il peut également assumer des tâches relevant du niveau opératif, à condition qu'il soit le représentant militaire national le plus élevé en grade sur le théâtre d'opération et par conséquent l'interlocuteur du commandant de la force multinationale. Il fait valoir les intérêts de la Bundeswehr vis-à-vis de la nation hôte et des autres nations engagées. En outre, il peut coiffer deux chapeaux s'il est à la fois commandant de la force multinationale et commandant du contingent national. Le commandant du contingent exerce l'autorité disciplinaire sur les éléments allemands des états-majors ou des quartiers généraux multinationaux, par l'intermédiaire des officiers allemands les plus anciens en grade.

Dans des situations particulières, il est possible d'envoyer sur le théâtre d'opération un délégué militaire allemand, accompagné de son état-major, en appui du commandant du contingent et/ou pour faire valoir les intérêts du Ministère fédéral de la Défense sur le plan international.

Responsabilité nationale dans un environnement multinational

La multinationalité n'implique pas l'abandon de l'identité nationale. Dans cette optique, le commandant du contingent allemand reçoit des directives qui lui permettent de défendre la position allemande sur le théâtre d'opération.

Certaines tâches restent, toutefois, sous responsabilité nationale, telles que le déploiement et le rapatriement des unités avant et après le transfert d'autorité (TOA), l'aide au commandement pour assurer la permanence du commandement

national, la coopération civilo-militaire (CIMIC), le soutien opérationnel, l'approvisionnement initial et le réapprovisionnement.

La responsabilité nationale n'exclut pas l'accomplissement de certaines tâches en coordination avec d'autres nations dans le cadre de la multinationalité.

En cas d'engagement de troupes allemandes au sein d'une force multinationale, l'autorité disciplinaire et administrative relève toujours de la responsabilité nationale.

Perspectives

Depuis plus de dix ans, l'Allemagne, aux côtés de ses alliés et partenaires, participe à des opérations menées dans le cadre de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU. S'agissant de la prévention des conflits et de la gestion des crises, elle joue depuis un rôle plus important et assume une responsabilité plus grande au sein de la communauté internationale. A l'heure actuelle, la Bundeswehr participe à six opérations

menées sur cinq théâtres différents. 8000 militaires, hommes et femmes, sont déployés en Afghanistan, dans les Balkans, en Géorgie et en Méditerranée. Ces cinq dernières années, 100.000 militaires allemands au total ont participé à des OPEX. L'organisation du commandement de la Bundeswehr a été optimisée pour ces missions, où, jusqu'à présent, elle a fait ses preuves. Cependant, le monde est en mutation permanente. Agissant à l'échelle mondiale, le terrorisme est devenu une menace inquiétante à laquelle il faut trouver des réponses adéquates. Le Heeresamt dont j'assume la responsabilité analyse les défis futurs et exploite les expériences faites au cours des engagements pour les traduire en concepts et structures pour les forces terrestres. Telle est notre contribution pour assurer le succès des futurs engagements.

1 L'équivalent du CoFAT plus le CDEF.

Organisation du commandement national

